Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20220510-22-90-DE
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022

DÉLIBERATION 22-90

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 mai 2022

Date de la convocation : 3 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, Mme Anny GELAS à Mme Michèle CEDRIN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Virginie OSTOJIC à M. Frédéric BELMONTE, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

OBJET : PETITE ENFANCE- Approbation du projet d'établissement de la ludothèque de Vienne

Rapporteur : Annick GUICHARD

NOTE DE SYNTHÈSE

Les ludothèques sont une compétence communautaire et s'inscrivent dans le cadre d'un projet jeu.

La ludothèque de centre-ville dont la gestion est confiée à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Vienne, développe son action au sein de ses locaux en dur situés sur la commune de Vienne ainsi qu'en itinérance grâce à deux ludomobiles.

Par délibération en date du 15 décembre 2020, il a été acté une relocalisation de la ludothèque de centre-ville, dont les locaux occupés jusqu'alors au sein du bâtiment « Clé des Champs » étaient devenus trop exigus.

Après une année de travaux de mise en conformité et d'aménagement de l'ancien pôle emploi situé, 2 square de la Résistance à Vienne, assurés par ADVIVO propriétaire du site, la ludothèque de Vienne a pu prendre possession des lieux.

Elle dispose désormais d'espaces spacieux (365 m²), fonctionnels (ils regroupent les espaces de jeux, de stockage et de réparation), très accessibles au public puisque situé en pied d'immeuble, bénéficiant d'une excellente visibilité. Ces locaux loués par l'Agglo sont mis à disposition par conventionnement à la MJC.

La MJC dans le respect de la convention cadre d'objectifs et de gestion en assure la gestion et a donc réécrit son projet d'établissement en valorisant les évolutions mises en place :

- Pour élargir son champ d'intervention au tout public,
- Pour développer son travail partenarial avec les collectivités et les institutions,
- Par la création d'espaces nouveaux (numérique exposition ...) répondant ainsi aux nouvelles demandes et inscrivant la ludothèque comme lieu à vocation culturelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce projet d'établissement, validant ainsi sa mise en œuvre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-55 du Conseil Communautaire du 15 mai 2019, approuvant la convention cadre d'objectif et de financement relative aux ludothèques et actions autour du jeu 2019-2021

VU la délibération 19-133 du 1er octobre 2019 concernant l'avenant n°1 aux conventions des ludothèques,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le projet d'établissement de la ludothèque de Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 13/05/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat